

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de BLIDA ولاية البليدة



-----○-----
Département Maitres d'Ouvrage

-----○-----
دائرة التحكم في انجاز المشاريع

BLIDA LE البليدة Réf.: N°/D.G/2025

N° d'identification Fiscale 099109019187019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N°79/2025

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf- Blida, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national OUVERT (avec exigence de capacités minimale) N°72/2025 paru dans les quotidiens "الصحيفة" et "TRANSACTION D'ALGERIE" en date du 11/08/2025, relatif à la réalisation en TCE Y/C 16 Locaux commerciaux et VRD des 880 Logements Publics Locatifs À OULED YAICH PROGRAMME 2000 LOGEMENTS - ANNEE 2024(2ème Tranche), qu'après évaluation des Offres techniques et financières conformément aux critères du cahier des charges en date du 21/08/2025, le projet est attribué provisoirement à l'entreprise suivant :

Projet	Attributaire provisoire	Note de l'offre technique	Montant de l'Offre financière (DA/TTC)	Délai	Critère de choix
La réalisation en TCE Y/C 16 Locaux commerciaux et VRD des 880 Logements Publics Locatifs À OULED YAICH PROGRAMME 2000 LOGEMENTS - ANNEE 2024(2ème Tranche)	SARL SKN INTERNATIONAL ayant le N° d'identification fiscale : 000816097959277	90.00 pts	3 278 335 500,00 DA	16 Mois	Le seul soumissionnaire préqualifié techniquement

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils souhaitent, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf- Blida, dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.